

Animateurs

Alain Hayot, membre de l'Exécutif national chargé de l'écologie et du développement durable

Denis Cohen, membre du Conseil national

Nadège Haye, membre du Conseil national

Collaborateurs

Claudine Ludwig, Patrice Busque

Animateurs des ateliers

Énergie : Denis Cohen

Risques : Luc Foulquier

Déchets : Jean-Claude Cheinet

OGM : Claude Seureau

Eau : Jacques Perreux

Écologie urbaine : Makan Rafadjou

Environnement-santé : André Brunstein

Climat : Patrice Busque

Maquette : Suzy Lornac

Contact

Claudine Ludwig

01 40 40 13 67 - cludwig@pcf.fr

Site web : www.pcf.fr

OGM

signez l'appel du Comité 252

Le projet de loi sur les OGM a été voté mercredi soir en première lecture à l'Assemblée nationale avec l'amendement 252 d'André Chassaigne, député communiste, qui vise à protéger "les zones de productions de qualité sans OGM".

Sans rien retirer de notre volonté d'obtenir un moratoire sur la culture d'OGM en plein champs, il nous paraît essentiel de mener pied à pied le combat pour que la loi présentée par le gouvernement protège le plus possible les zones sensibles, l'activité agricole de qualité et la santé de la population. C'est le sens du combat mené au Parlement par les députés de gauche au Sénat comme à l'Assemblée.

L'amendement d'André Chassaigne symbolise ce combat. Il faut le défendre : François Fillon comme Jean-François Copé ne font pas mystère de leur volonté de s'en débarrasser en deuxième lecture au Sénat ou à l'Assemblée. Le procès quasi stalinien fait à Nathalie Kosciusko-Morizet, accusée de complicité avec la gauche dans cette affaire, (autocritique publique, punition symbolique en attendant le reste) est révélateur des méthodes utilisées par le pouvoir pour commencer à jeter aux oubliettes les engagements du Grenelle.

C'est pourquoi nous vous invitons à signer et faire signer l'appel du comité 252 lancé par l'ensemble des députés de gauche.

Alain Hayot

DANS CE NUMÉRO

Actualités

L'appel du Comité 252 page 2

Repères

L'intervention d'André Chassaigne à l'Assemblée nationale page 4

Les amendements adoptés page 5

page suivante

le texte de l'appel

pour signer :

<http://petition2.yepa.org/index.php>



ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

l'appel du Comité 252

Nous, producteurs, agriculteurs, restaurateurs, consommateurs, gastronomes et citoyens, sommes viscéralement attachés aux AOC et labels de qualité qui font la renommée de la France, comme à la protection de l'agriculture conventionnelle et biologique ainsi que des espaces naturels remarquables. L'avenir de ce patrimoine national serait irrémédiablement menacé par les disséminations d'OGM.

Nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée nationale de l'amendement 252 ajoutant à l'article I du projet de loi sur les OGM que ces organismes ne peuvent être cultivés que dans le respect « des structures agricoles, des écosystèmes locaux, et des filières de production et commerciales qualifiées “sans organismes génétiquement modifiés” et en toute transparence ».

Au moment où le président de la République veut faire inscrire notre gastronomie au patrimoine mondial de l'Unesco, il serait inconcevable de faire marche arrière.

Par notre signature, nous demandons solennellement au gouvernement de s'engager à respecter le vote du Parlement et de s'opposer à toute tentative de suppression de l'amendement 252 jusqu'à l'adoption définitive de la loi.

pour signer l'appel :

<http://petition2.yeppa.org/index.php>

Premiers signataires

Jean-Marc Ayrault (président du groupe SRC), Jean-Claude Sandrier (président du groupe GDR), André Chassaigne (député du Puy-de-Dôme), Delphine Batho (députée des Deux-Sèvres), Philippe Martin (député du Gers), Alain Bocquet (député du Nord), Jean-Pierre Brard (député de Seine-Saint-Denis), Martine Billard (députée de Paris), Yves Cochet (député de Paris), Jacqueline Fraysse (députée des Hauts-de-Seine), Marylise Lebranchu (députée du Finistère), Jean-Paul Lecoq (député de Seine-Maritime), Noël Mamère (député de la Gironde), Germinal Peiro (député de la Dordogne), François Brottes (député de l'Isère), Corinne Erhel (députée des Côtes d'Armor), Jean Gaubert (député des Côtes d'Armor), Frédérique Massat (députée de l'Ariège), Annick Leloch (députée du Finistère), Philippe Tourtelier (député d'Ille-et-Vilaine), Jean-Jack Queyranne (député du Rhône), François de Rugy (député de Loire-Atlantique), Arnaud Montebourg (député de Saône-et-Loire), François Hollande (député de la Corrèze), Marie-Georges Buffet (députée de Seine-Saint-Denis), Alain Hayot (Exécutif national du PCF).



intervention d'André Chassaigne à l'Assemblée nationale

Groupe GDR

Madame la présidente, monsieur le ministre d'État, madame la secrétaire d'État, chers collègues, je citais cet après-midi l'éditorial qu'Albert Camus avait publié dans *Combat* le 8 août 1945, deux jours après la destruction d'Hiroshima. Nous entrions alors dans l'ère atomique. Personne ne savait exactement, alors, quelles en seraient les conséquences pour l'humanité.

Face à cette terrible incertitude, Camus écrivait donc : "La civilisation mécanique vient de parvenir à son dernier degré de sauvagerie. Il va falloir choisir, dans un avenir plus ou moins proche, entre le suicide collectif ou l'utilisation intelligente des conquêtes scientifiques".

En soulevant cette angoisse face aux conséquences du progrès des sciences et des techniques, Camus fut incontestablement un précurseur. La science venait d'effectuer un bond qualitatif qui plaçait les chercheurs face à une nouvelle responsabilité sociale. Toute la société d'alors était aussi interpellée pour préciser le rôle et la place des sciences et des techniques dans la démocratie.

Le débat sur les organismes génétiquement modifiés pose indubitablement des questions du même ordre que celles posées par Camus il y a soixante ans. Les avancées scientifiques en matière de biotechnologies sont aujourd'hui aussi radicales, aussi spécifiques qu'elles l'étaient hier en matière de nucléaire.

C'est bien dans ce cadre exceptionnel que nous devons placer ce débat sur les organismes génétiquement modifiés : toutes les manipulations de l'ADN ne peuvent être anodines. Elles traduisent une puissance technique considérable. Les OGM ont logiquement la faculté de se transmettre de génération en génération : ce sont bien nos petits-enfants et les petits-enfants de ceux-ci qui devront assumer les décisions que les hommes prennent en ce moment, en France et ailleurs. Ils auront peut-être à se féliciter des progrès de l'agriculture que les OGM auront permis. Ils auront peut-être, aussi, à réparer la catastrophe que nous aurons favorisée. Au vu de cette responsabilité, mes chers collègues, il est logique que nos mains tremblent.

De la même façon, le développement des OGM ouvre la porte du franchissement des barrières entre espèces. Il accélère de façon exponentielle l'évolution des espèces et de la vie sur terre.

Face à cette réalité, comment pourrions-nous ne pas douter ? Comment pourrions-nous éviter que se lèvent de puissantes interrogations dans l'opinion et que s'expriment de fortes résistances parmi nos concitoyens les plus sensibilisés aux questions de l'environnement ?

Rappelons-nous les "aveugles espérances" dont parlait Eschyle, celles que son Prométhée enchaîné avait pu "faire habiter dans le cœur des hommes" à l'égard du progrès des techniques. Ce temps est bel et bien révolu. Notre terre a trop pâti de ces vertiges prométhéens, de ces dérives scientistes, pour que nous puissions encore nourrir des illusions sur le caractère nécessairement – je dis bien nécessairement – libérateur de la technique.

Ces illusions perdues ne doivent évidemment pas justifier l'arrêt de toute recherche scientifique et technique. Dans son fameux éditorial, Camus ne faisait qu'exiger une utilisation intelligente des conquêtes scientifiques, exiger que nous enregistrons, que nous commentions ces découvertes "pour que l'homme ait une juste idée de son destin". C'est dans cet esprit que je souhaiterais poser quatre questions fondamentales dans ce débat.

En premier lieu, avec le projet de loi qui nous est soumis, la société aura-t-elle vraiment sa place ? Le projet permet-il à la parole citoyenne de s'exprimer, à la population de s'emparer de la question des OGM et de valider ou non leur utilisation ? Il semble que oui, d'après les propos qui sont tenus en particulier par les ministres. Mais le Haut conseil des biotechnologies, tel qu'il est proposé, permet-il véritablement à la parole citoyenne de s'exprimer convenablement ?

À cet égard, nous avons déposé quelques amendements. Je regrette, monsieur le rapporteur, qu'ils aient été étudiés de façon quelque peu cavalière. Nous avons fait des propositions pour que la société civile puisse avoir un rôle éminent à jouer. Nos amendements ont été écartés.

Nous avons également fait des propositions visant à ce que le choix des scientifiques membres de ce Haut conseil ne relève pas d'une simple cooptation, et à ce qu'un appel d'offres permette à des scientifiques de proposer leur participation. Ces propositions ont, elles aussi, été écartées.



ANDRÉ CHASSAIGNE... (suite)

Je regrette le rejet des propositions précises que nous avons faites pour que le Haut conseil des biotechnologies puisse fonctionner dans de bonnes conditions. Nous avons proposé, par exemple, que les deux comités se réunissent ensemble, qu'une interpellation des uns par les autres soit possible. Car nous savons très bien, et c'est ce que j'ai suggéré tout à l'heure en citant les propos d'Albert Camus, que la société, le citoyen, doit pouvoir interpellier le scientifique pour que celui-ci soit poussé à apporter d'autres arguments.

Il est bien évident qu'au bout du compte chacun doit prendre ses responsabilités. À un certain moment, après que la parole citoyenne s'est exprimée, après que l'avis scientifique a été donné, après cette mutualisation des points de vue, c'est au politique de prendre ses responsabilités.

Deuxième question : au-delà des résultats que nous livre la science, peut-on affirmer aujourd'hui que les plantes génétiquement modifiées sont nécessaires, indispensables à la production agricole dans notre pays, comme bien entendu dans le monde ? L'apport, le bénéfice de ces plantes, en particulier aujourd'hui et dans notre pays, suffit-il à contrebalancer les conséquences possibles sur l'environnement et les dépendances qui peuvent naître par rapport à certains semenciers ? Il est évident que si un agriculteur choisit de cultiver un maïs OGM, c'est bien parce qu'il en tire, ou croit en tirer, un bénéfice. Mais à moyen terme, ce bénéfice est-il satisfaisant, ou n'y a-t-il pas là une forme d'illusion qui pousse à croire que ce type de culture va régler tous les problèmes ?

À partir de là, ne peut-on pas imaginer qu'une autre conception de l'agriculture prévaudra ? Notre refus d'une utilisation commerciale des OGM n'est pas une espèce de refus politique, mais il se fonde sur le fait que notre conception de la production agricole en France et dans le monde, c'est autre chose. Elle doit être une production de qualité, tenir compte de l'emploi, de l'entretien des territoires ruraux et de ses impacts sur l'environnement et la santé humaine. Il convient d'éviter une dérive vers une agriculture qui serait industrialisée. C'est une réponse que nous pouvons avoir en tant que citoyens, en tant que politiques, par rapport à une découverte qui ne doit pas être appliquée du seul fait qu'elle a été découverte.

Troisièmement, au-delà des résultats que nous livre la science, est-il vrai que ce projet de loi, comme il l'affirme haut et fort, permet de produire et de consommer sans OGM ? C'est là un objectif que ce texte présente comme fondamental.

Or nous savons tous que les réponses à cette question essentielle n'ont pas été apportées. S'agissant de l'étiquetage, le choix d'un seuil de 0,9 % est complètement artificiel. Il pourrait même évoluer. Des discussions ont lieu actuellement sur ce point à Bruxelles. Ne peut-on pas faire le choix d'une vraie transparence, en interdisant qu'un produit se présente comme sans OGM alors qu'il en contient ? Ne peut-on pas réfléchir aux moyens de mettre en place un étiquetage correspondant à la réalité, c'est-à-dire s'approchant de ce qu'est la réalité du seuil de détection ?

Cela doit pouvoir se faire sous une forme positive, et sans s'abriter derrière un artifice.

Nous reviendrons sur cette question au cours de la discussion des articles, monsieur Sauvadet. Je défendrai des amendements, et je ferai des propositions précises sur ce point.

De même, la coexistence entre cultures OGM et cultures non-OGM est soumise au maintien d'un seuil bien supérieur au seuil de détection. Chacun sait que si l'on décidait de s'en tenir au seuil de détection, quasiment aucune coexistence ne serait possible. Il faut le dire, tout simplement parce que c'est la réalité.

Quatrième question : faut-il pour autant rejeter définitivement toute perspective d'utilisation des OGM ? Sur ce point, je vous livre mon avis personnel, qui n'est pas forcément partagé sur les bancs où mes idées le sont habituellement. Je suis incapable d'affirmer que demain, les OGM seront complètement exclus. Je ne lis pas dans le marc de café. Je ne peux pas dire ce que seront les résultats des travaux scientifiques futurs sur les organismes génétiquement modifiés. Mais ce que je peux dire, et ce que j'affirme aujourd'hui, c'est qu'en l'état actuel de la science et au regard de ce qu'est aujourd'hui notre agriculture, nous n'avons pas besoin d'OGM, et nous n'avons pas besoin d'OGM commerciaux.

Je tiens à souligner, et je conclurai par là, madame la présidente, qu'il est indispensable de maintenir la recherche publique, de lui donner les moyens de continuer.

Je défendrai un amendement en ce sens. La recherche publique doit être indépendante. Il faut qu'elle puisse réfléchir, et surtout garder sa capacité d'expertise. Car si elle la perdait définitivement, ce serait la porte ouverte aux laboratoires privés, et les champs ouverts aux semenciers.



les amendements adoptés

présentés par

M. Chassaigne, M. Gosnat, M. Daniel Paul, M. Brard, Mme Fraysse, Mme Buffet, M. Bocquet, M. Sandrier, M. Vaxès, M. Asensi, M. Gerin, M. Lecoq, Mme Amiable, M. Muzeau, M. Gremetz, M. Candelier et M. Desallangre

AMENDEMENT N° 252

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 de cet article par les mots :

« des structures agricoles, des écosystèmes locaux, et des filières de production et commerciales qualifiées “sans organismes génétiquement modifiés”, et en toute transparence »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que la mise en culture, la commercialisation et l'utilisation ne peuvent se faire que dans le respect des structures agricoles, des écosystèmes locaux et des filières de production et commerciales. Il prend en compte des principes déjà retenus par les ministres de l'environnement de l'Union européenne. Par ailleurs, le principe de transparence a été retenu lors des discussions du Grenelle de l'environnement. La question de la transparence de l'évaluation, des activités relatives aux organismes génétiquement modifiés et de l'accès du public aux études relatives à la santé et à l'environnement est déterminante. L'obligation de transparence est inscrite dans la Convention d'Aarhus.

AMENDEMENT N° 261

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 4 de cet article, après le mot :

« demande »

insérer les mots :

« d'un député ou d'un sénateur »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à garantir la saisine du Haut conseil à tout citoyen par l'intermédiaire d'un député ou d'un sénateur qu'il pourra interpellé. Sur le même principe que celui de la saisine du médiateur de la République, le filtre parlementaire permettra à tout citoyen intéressé de saisir le haut conseil de toute question concernant son domaine de compétence. Après avoir été fortement restreinte par le Sénat sous prétexte qu'un accès direct des citoyens se traduirait par un engorgement du travail du Haut conseil, la saisine, par cet amendement, répond donc à un double enjeu : celui de permettre à tout citoyen de s'adresser au Haut conseil tout en garantissant un premier filtre parlementaire efficace. Il permet également de renforcer le rôle des parlementaires en matière de biotechnologies.

AMENDEMENT N° 396

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 18 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La liberté d'opinion et d'expression des membres du Haut conseil doit être garantie.